

TALSMANDENS UGRUPPE
SPRECHER GRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Brussels, December 1974

ERGONOMICS AND REHABILITATION RESEARCH PROGRAMME

The Commission has decided to launch a third research programme¹ in the areas of ergonomics and rehabilitation aimed at promoting safety and human well-being in the coal and steel industries over the next five years. The decision has been taken following the assent of the ECSC Consultative Committee and the Council of Ministers in accordance with Article 55 of the ECSC Treaty.

The two previous programmes which have been successfully completed in these areas led to new developments in safety for many jobs in the coal and steel industries. Encouraged by the success of these two programmes, the current programme is extensive and some 9 million u.a. will be spent helping ergonomics teams and scientific institutes to achieve new advances in the following fields:

1.1. **Ergonomics**: Often described as "fitting the job to the worker", ergonomics is concerned with the understanding and improvement of the physical, mental and environmental conditions created by the work processes in modern industry so as to reduce the stresses on the work force. The reduction in stress, in turn, is seen as contributing to safety and job satisfaction.

2. **Reintegration of retrained disabled persons**

The return of workers with minor disabilities (following accidents for example) into the work situation, poses questions as to suitable physical, mental and environmental conditions and the assessment of work capacity. The specific problems of the handicapped are part of the general effort of adapting work to man and this is recognized by linking ergonomics and rehabilitation in the same programme.

The programme will give emphasis to the human and social aspects of physical working conditions which produce stress and influence safety and job satisfaction in the coal and steel industries. Other Community programmes cover the more technical aspects.

3. **Reduction of stress**

The principal part of the programme is concerned with achieving change in these conditions to effect reduction in stress at the coal faces, in blast furnaces, rolling mills, etc. The programme will draw from the extensive research data which is available from previous work, but the basis for recommendations for change will come from specific in-plant studies financed by the programme but proposed by industrial teams from the coal and steel industries in the Member countries.

¹ SEC(74)2855 final.

These industrial teams which contributed to the earlier programmes consist of representatives of management and of the trade unions and the appropriate technical experts working together in the problem areas. The teams have considerable freedom in selecting specific objectives and diagnosing situations.

However, their independent assessments of sources of stress have found much common ground. Solutions to noise problems rank high on the list of most teams; as does the reduction of heat stress. Another priority of the teams is the evaluation of fatigue and the organisation of work to facilitate recovery from the high work loads and extreme conditions which characterise these two industries. Communication and illumination underground are other areas for study and improvement proposed by coal industry teams.

4. The effects of stress

The other principal part of this Community programme has as its aims: "understanding the enterprise, the way it operates and the effects of stress involved in the work" and "the application of biological research to rehabilitation". This will be a more traditional research activity in which appropriate research institutes in Member countries will be invited, or can apply, to participate with financial assistance from the Commission.

The coal and steel industries throw up a wide variety of problems and research topics may be as diverse as practical measures to make best use of the ageing or handicapped worker; quantitative assessment of mental work; the noxious effects of nitrogen oxides from diesel engines in mines; and the tolerance and use of artificial limbs in amputees working in the industries.

The emphasis of the Ergonomics and Rehabilitation programme is on effecting change at the plant level and this is reinforced by a third, small, but not insignificant, part of the programme. This is to provide grants for works' doctors in the coal and steel industries to carry out investigations of practical problems relating to health and rehabilitation within their medical units with the means at their disposal.

TALSMANDENS GRUPPE
SPRECHERGRUPPE
SPOKESMAN'S GROUP
GROUPE DU PORTE-PAROLE
GRUPPO DEL PORTAVOCE
BUREAU VAN DE WOORDVOERDER

**INFORMATION
INFORMATORISCHE AUFZEICHNUNG
INFORMATION MEMO**

**NOTE D'INFORMATION
NOTA D'INFORMAZIONE
TER DOCUMENTIE**

Bruxelles, décembre 1974

PROGRAMME DE RECHERCHES "ERGONOMIE ET READAPTATION"

La Commission a décidé de lancer un troisième programme de recherches dans le domaine de l'ergonomie et de la réadaptation, en vue de promouvoir la sécurité et le bien-être dans l'industrie charbonnière et sidérurgique au cours des cinq prochaines années. La décision a été prise à la suite de l'accord du Comité consultatif de la CECA et du Conseil des Ministres, conformément aux dispositions de l'article 55 du traité CECA.

Les deux programmes qui ont été réalisés avec succès dans ces domaines, ont abouti à améliorer la sécurité dans de nombreux emplois de l'industrie charbonnière et sidérurgique. En regard au succès de ces deux programmes, le programme actuel est assez ambitieux, et il est prévu d'engager un crédit de quelque 9 millions d'unites de compte pour aider les équipes ergonomiques et les instituts scientifiques à réaliser de nouveaux progrès dans les domaines ci-après.

1. ERGONOMIE

Souvent décrite par la formule "adapter la tâche au travailleur", l'ergonomie a pour but de connaître et d'améliorer les conditions physiques, mentales et d'ambiance dans lesquelles se déroule le travail dans les industries modernes, afin de réduire les contraintes imposées à la main-d'œuvre. La réduction des contraintes est, à son tour, considérée comme contribuant à la sécurité et à la satisfaction dans le travail.

2. REINSERTION DES HANDICAPES REEDUQUES

La reprise du travail par des travailleurs frappés d'un handicap mineur (à la suite d'un accident, par exemple) pose la question des conditions physiques, mentales et d'ambiance convenables et celle de l'évaluation de la capacité de travail. Les problèmes spécifiques du handicapé font partie intégrante de l'effort général entrepris pour adapter le travail à l'homme, ce qui explique que l'ergonomie et la réadaptation soient associées dans le même programme.

Le programme mettra l'accent sur les aspects humains et sociaux des conditions physiques de travail génératrices de contraintes et qui influencent la sécurité et la satisfaction dans le travail dans l'industrie charbonnière et sidérurgique. D'autres programmes communautaires couvrent les aspects plus techniques.

3. REDUCTION DES CONTRAINTES

La partie principale du programme vise à modifier ces conditions en vue de réduire les contraintes dans les tailles, les hauts fourneaux, les lamoins, etc. Le programme s'inspirera de l'importante documentation fournie par de précédents travaux de recherche, mais les propositions de changements seront fondées sur des études spécifiques effectuées sur place et financées par le programme, mais proposées par des équipes industrielles appartenant à diverses entreprises charbonnières et sidérurgiques des Etats membres.

./. .

Ces équipes industrielles, qui ont contribué aux précédents programmes, sont composées de représentants de la direction et des syndicats et d'experts qui travaillent ensemble dans les domaines où se posent des problèmes. Les équipes disposent d'une très large autonomie dans le choix des objectifs spécifiques et dans le diagnostic des situations.

Cependant, dans leur appréciation indépendante des sources de contrainte, ils ont souvent abouti à des conclusions identiques. Les solutions à apporter aux problèmes du bruit figurent en tête de liste pour la plupart des équipes, de même que la réduction des contraintes dues à la chaleur. Un autre objectif prioritaire pour les équipes est l'évaluation de la fatigue et l'organisation du travail en vue de faciliter la récupération après une charge élevée de travail dans les conditions extrêmes qui caractérisent les industries CECA. La communication et l'éclairage souterrain constituent d'autres domaines d'étude et d'amélioration proposées par les équipes de l'industrie charbonnière.

4. EFFETS DES CONTRAINTES

L'autre grande partie de ce programme communautaire a pour objectif : "la connaissance de l'entreprise, de son fonctionnement et des effets de certaines contraintes de travail" et "l'application de recherches biologiques à la réadaptation". Il s'agira d'une activité de recherche plus traditionnelle à laquelle les instituts de recherche spécialisés des Etats membres seront invités à participer, ou pourront demander à le faire, avec une aide financière de la Commission.

Les industries CECA soulèvent un grand nombre de problèmes variés et les domaines de recherche peuvent être aussi divers que les mesures partiques visant à la meilleure utilisation possible du travailleur vieillissant ou handicapé, l'évaluation quantitative du travail mental, la nocivité des oxydes d'azote dégagés par les engins diesel dans les mines ou la tolérance et l'utilisation de la prothèse chez l'amputé qui travaille dans l'industrie.

Dans le programme d'ergonomie et de réadaptation l'accent est mis sur les changements à apporter au niveau de l'entreprise, comme le confirme la troisième partie du programme qui, pour être plus modeste, n'en a pas moins son importance. Elle prévoit d'accorder aux médecins d'entreprise des industries CECA une aide financière pour leur permettre d'étudier les problèmes pratiques concernant la santé des travailleurs et leur réadaptation dans le cadre de leurs services médicaux et avec les moyens dont ils disposent.